

# BUT Génie Mécanique et Productique en 3 ans

Un diplôme national allié à une qualification professionnelle

## Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou  
contrat de professionalisation

## Durée de la formation

36 mois  
2000 heures

## Diplôme délivré par



## ► Objectifs

Former des cadres techniques capables d'exercer leur métier dans tous les secteurs économiques, de collaborer avec les différents acteurs du système de conception, production, recherche et développement de produits.

Le diplômé des Départements Génie Mécanique et Productique des IUT peut contribuer à la compétitivité des entreprises dans toutes les étapes de la vie d'un produit en optimisant les choix techniques, scientifiques, économiques et humains, en intégrant les impératifs de qualité, de maintenance et de sécurité et en pouvant exercer rapidement des responsabilités.

## ► Accès au diplôme

Candidats détenteurs d'un bac général dont les spécialités sont les mathématiques, la physique-chimie, les sciences de l'ingénieur, ou d'un bac technologique de la série STI2D.

**Admission** : sur dossier

**Dépôt de candidature** : du 20 janvier au 20 mars

Tous les candidats doivent obligatoirement déposer leur candidature sur le site [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

## ► Rythme d'alternance

5 semaines en formation / 6 semaines en entreprise

**Rentrée** : septembre

## ► Contacts

**Responsable pédagogique** : Laurent FOURMONT - [L.Fourmont@iut.univ-evry.fr](mailto:L.Fourmont@iut.univ-evry.fr) Tél. : 01 69 47 73 33

**Contact administratif** : Nathalie NATHIE - [n.nathie@iut.univ-evry.fr](mailto:n.nathie@iut.univ-evry.fr) / [secretariat.gmp@iut.univ-evry.fr](mailto:secretariat.gmp@iut.univ-evry.fr) Tél. : 01 69 47 73 33

**Contact CFA EVE** : LEMASSON Céline - [c.lemasson@cfa-eve.fr](mailto:c.lemasson@cfa-eve.fr) - Tél : 01 60 79 54 03

## ► Lieu(x) de formation

IUT d'Evry - Dept. GMP  
Cours Monseigneur Roméro  
91000 EVRY



## Science de la production mécanique

---

- Conception mécanique (Bureau d'étude CAO)
- Production mécanique (FAO, OGP, qualité, métrologie, commande numérique)
- Automatique, informatique industrielle

## Sciences Humaines

---

- Anglais
- Expression, communication
- Formation économique et sociale

## Sciences Appliquées

---

- Mécanique
- Sciences des matériaux, dimensionnement des structures
- Electricité, électronique
- Mathématiques
- Informatique générale

## Activité de synthèse

---

- Projets tutorés et alternance réalisés en entreprise
- Projet industriel : les apprentis réalisent un projet, à l'issu duquel une soutenance orale et un rapport seront demandés

# Public concerné (CA ou CP)

---

## Pour le contrat d'apprentissage

---

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

### ▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

---

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

## Pour le contrat de professionnalisation

---

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### ▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

---

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

**Attention** : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

## Marche à suivre

---

1. Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr) ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
  2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
  3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
-